

Groupe de Travail Inter-Collèges du Comité Permanent de Concertation

●
Audience de Monsieur Pascal Gauthier
Directeur général de l'EPA Plaine du Var
EPA, Nice le 28.05.2014

●
Relevé de notes prises en séance
assorti de quelques compléments d'information¹

Projet soumis à la relecture du Dir. G^{al} le 22 juin et retourné le 24 juin corrigé par ses soins

●
Ce relevé de notes, rédigé à partir de notes personnelles fragmentaires, ne peut prétendre restituer la totalité des échanges et des interventions. Il n'engage aucunement les parties en présence et ne vise qu'à refléter le déroulement d'une rencontre qui ne constitue qu'une étape du processus de concertation entrepris à la demande de l'État.

●
L'initiative de cette rencontre revient à M. Pascal Gauthier qui en a exprimé le désir le 17 avril 2014² au représentant du GIR Maralpin, lequel a souhaité y associer le Groupe de Travail Inter-Collèges (GTIC)

●
Participants

Pascal GAUTHIER, Directeur G^{al} de l'EPA ; Philippe LE BOULANGER, FNE 06 ; Christian COLLET, Pt. du GIR Maralpin ; Brigitte GOURMANEL, Région Verte ; Jean-Michel HERVO, Secrét. G^{al} de l'UD CFDT 06 ; Jacques MOLINARI, GIR ; Roger RICCIARDI, Région Verte.

●
Présentation du GTIC par le représentant du GIR

Dès sa désignation au CPC³, le GIR a manifesté les souhaits

- (1) de s'associer aux autres entités désignées s'étant impliquées avec lui dans la problématique de l'OIN et la revendication d'un débat public sur l'aménagement de la Plaine du Var
- (2) de poursuivre collectivement les études et travaux engagés dans ce cadre
- (3) de faire connaître au plus large public les activités de l'EPA, ainsi que la nature et le contenu de la concertation engagée dans le cadre du *Comité permanent de concertation* (CPC)

Dès la première rencontre, qui s'est tenue le 3 septembre 2013, ont été prises les décisions communes

- (a) de s'engager dans la réalisation de fiches techniques devant constituer les premiers éléments de référence du Groupement ainsi constitué
- (b) de formuler des propositions claires sur le fonctionnement du CPC.

Le groupement, qui - entre temps - s'était constitué en *Groupe de Travail Inter-Collèges*, était parvenu à la date de la première réunion du CPC, à :

¹ par Philippe Le Boulanger et Jacques Molinari

² à Carros, à l'occasion de la 3^{ème} réunion du CRC

³ notifiée le 26 juillet 2013, elle a été prélevée sur le contingent État (au même titre que celle de la FDSEA et du GADSECA)

(a1) élaborer six (6) fiches :

- Fiche 1 - Les activités économiques (hors agriculture) [15.09.2013]
- Fiche 2 - Problématique de l'eau [10.09.2013]
- Fiche 3 - Urbanisme [24.09.2013 - add. 29.10]
- Fiche 4 - Aménagement du territoire et infrastructures de transport [29.10.2013]
- Fiche 5 - Agriculture [rév. 29.10.2013]
- Fiche 6 - Environnement [29.10.2013]

(a2) formuler une Déclaration commune portant sur

- le mode de fonctionnement du CPC
- les thèmes d'études prioritaires
- une demande décision administrative

Cette déclaration commune a été adressée à la Préfecture des Alpes-Maritimes et à la Direction de l'EPA la veille de la première réunion du CPC.

Depuis cette date, l'ensemble des documents produits, tant par l'EPA que par le GTIC, est mis en ligne sur le Site Internet du GIR Maralpin où trois pages cybercarnet (blogues) lui sont consacrées⁴. N'ont fait exception à ce jour que les 6 fiches du fait de leur caractère jugé provisoire et/ou incomplet.

L'ensemble de ces fiches, auquel s'ajoute une nouvelle Fiche 7 "OIN Plaine du Var et EPA - Mémento", a été remis au Directeur général, et - à sa demande - lui a été adressé le même jour sous leur forme numérisée.



Sur l'organisation, les objectifs et la stratégie de l'EPA [P. Gauthier]

Sur la concertation :

- L'EPA va recourir à l'aide de professionnels (Cabinet DAC)
- Le GTIC sera au nombre de la dizaine d'interlocuteurs devant être consultés à ce sujet
NdR - *La consultation du GTIC [5 représentants⁵] par deux membres de ce Cabinet [MM. Gilles Vrain (Directeur) & François Hannoyer (Dir. de Projet)] a eu lieu le 11 juin avant la tenue de l'Atelier CPC Projet Stratégique Opérationnel (PSO).*

Sur le rôle, les moyens et les limites de l'EPA : lever l'ambiguïté

- dans la zone où l'EPA est aménageur, il est *l'interlocuteur unique*
- sur le reste du territoire, il ne dispose
 - ni de moyens financiers
 - ni d'autoritéet n'exerce que principalement des rôles
 - d'analyse et d'expertise
 - de conviction

"Il arrive que L'EPA découvre certains projets en lisant la presse !" (sic)

Démarches entreprises

- Contacts avec les maires ...et pas seulement avec un seul ou une métropole (on découvre ainsi des permis !) de manière à infléchir les choix dans une réflexion globale.
→ l'État ne peut se substituer aux collectivités : pour Euromed c'est plus simple, car son périmètre de compétence est beaucoup plus restreint et correspond à son périmètre d'intervention !!

Sur la stratégie

- Les orientations stratégiques de l'État ("on va les recevoir")

⁴ [EPA Fonctionnement](#) ; [EPA Comité permanent de concertation](#) ; [EPA Groupe de Travail Inter-Collèges](#)

⁵ Jean-Michel Hervo (Secrétaire général de l'UD CFDT 06), Philippe Le Boulanger (FNE 06), Laurent Parzy (Président de FNE 06), Roger Ricciardi (Région Verte), Jacques Molinari (GIR)

- La réalité :
 - recherche de l'équilibre financier
 - 4 projets ont été retenus dans un premier temps[Nice Méridia ; Pôle multimodal/Grand Arénas ; le site de la Baronne à La Gaude (Tranfert du MIN) et l'Écoquartier de la Digue à St-Martin du Var]

Les objectifs prioritaires du Directeur Général

3 objectifs principaux :

1. Sortir les opérations engagées (ainsi "l'accord a été signé sur le transfert d'IBM [de La Gaude] à Nice Méridia")
2. Apporter une vision globale
3. Réorganiser le mode de fonctionnement

Regrets sur l'absence de couplage des projets financiers avec un projet de territoire mais le PSO sera mis en oeuvre : il est nécessaire et légalement prévu [voir plus loin projet de création d'ateliers citoyens avec les Maires].

Sur la situation présente [P. Gauthier]

Sur le transfert du MIN (en réponse aux positions du GTIC)

La question a été soulevée avec les cabinets de Mmes Duflot et Pinel :

Les projets portés par l'EPA (les 4 opérations citées supra) ne peuvent être mises en cause car il est engagé par le protocole financier liant toutes les parties.

"On n'y reviendra pas" [NdR : *il n'en reste pas moins indispensable de se livrer au plus tôt aux investigations qualifiées sarcastiquement d'"archéologiques" par le Préfet*]

Sur les "coups partis" et ceux qui ne le sont pas nécessairement.

En réponse aux incompréhensions et aux inquiétudes des représentants du GTIC [au sujet notamment du *Grand Stade*, de la *voie de 40 m*, de la *piscine*, de la *scierie du Broc*, de sa *nouvelle ZAD*], M. Gauthier s'est impliqué dans une démarche qu'il qualifie de "pragmatique" et qui porte l'accent sur les "illégalités" en laissant tout de même entendre qu'elles ne peuvent toujours aboutir.

Sur les contrôles de légalité et les chances d'aboutir

- avec succès
lorsqu'il s'agit d'un nouveau dépôt de permis, l'irrégularité remonte alors au Préfet de Région.
- avec de bien moindres chances de succès
des rencontres avec des maires mécontents des opérations d'urbanisme révèlent des ententes tacites et/ou irrégulières sur lesquelles la DDTM dresse PV ...auxquels il appartient au procureur de donner suite...

Cette situation conduit M. Gauthier à faire appel à la remontée de l'information, sur les infractions dont chacun aurait connaissance (sic).

Sur les limites de l'exercice du pouvoir d'un Directeur général

- "l'EPA n'a, ni le temps, ni les moyens de contrôler, ni ceux de recenser tous les cas" ;
- "l'EPA n'est pas au courant de toutes les études et ne peut pas contraindre les entités compétentes à les lui communiquer".

●

Nota bene : Il n'a pas été fait ici des informations fournies par M. Gauthier sur l'organisation des phases à venir de la concertation. Ces informations figureront dans le compte rendu de l'Atelier *Projet Stratégique Opérationnel (PSO)* qui s'est tenu le 11 juin.